

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'action et des comptes publics

Arrêté du 26 décembre 2025

fixant la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects dans la spécialité « traitement automatisé de l'information – programmeur » au titre de l'année 2026

La ministre de l'action et des comptes publics,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects ;

VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 3 mars 1997 modifié fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU l'arrêté du 23 juin 2025 fixant la nature et le programme des épreuves des concours ouverts par spécialité pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects ;

VU l'arrêté du 22 décembre 2025 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects dans la spécialité « traitement automatisé de l'information – programmeur » au titre de l'année 2026,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Mme Claire ETCHEVERRY, directrice des services douaniers de 1^{re} classe est nommée présidente du jury des concours externe et interne pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects dans la spécialité « traitement automatisé de l'information – programmeur » au titre de l'année 2026.

Article 2 : Sont nommés membres du jury :

M.	CORREGE	Thomas	Inspecteur régional de 1 ^{re} classe
M.	DURON	Cyril	Inspecteur régional de 3 ^e classe
M.	ROCHE	Jean-Marc	Inspecteur
Mme	VIENNOT	Catherine	Inspectrice

Article 3 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 26 décembre 2025,

Pour la ministre et par délégation :

L'inspecteur principal de 1^{re} classe,
Adjoint à la cheffe du bureau RH2,



S. ROUMEAU